

GOMMENECH'H

infos



BULLETIN MUNICIPAL
Février 2022



LE MOT DU MOT MAIRE

Alors que 2021 vient de s'achever avec pour beaucoup d'entre nous le sentiment d'une année très particulière, nous espérons que 2022 nous soit plus heureuse, plus libre et surtout plus conviviale.

Pour la seconde fois depuis le début du nouveau mandat, mon équipe et moi-même n'avons pas pu, comme à l'habitude, vous rencontrer lors de la cérémonie des vœux où nous pouvions échanger et au cours de laquelle, je vous présentais un compte-rendu de l'année écoulée et le planning des événements et actions à venir dans la commune.

Aussi, c'est par l'intermédiaire d'une carte de vœux et par ce bulletin que vos élus vous présentent, ainsi qu'à vos proches, leurs meilleurs vœux pour 2022.

2021 aura été, malgré les contraintes sanitaires dues à cette épidémie, une année bien remplie et ce grâce à l'ensemble du Conseil Municipal, Adjointes, conseillères et conseillers qui ont su répondre présents dans les différentes missions et commissions dans lesquelles ils s'étaient engagés et je les remercie. Le bilan de l'année passée montre que votre équipe municipale a continué d'avancer et a réalisé les projets (travaux, voirie, animations...) que vous découvrirez au fur et à mesure de la lecture du bulletin.

Toute cette année, nous avons dû nous appliquer des mesures de distanciation, adapter nos modes de vie et de travail, pratiquer avec intermittence nos loisirs, apprécier le plaisir de nous retrouver quand nous le pouvons lors de l'animation fleurissement et épouvantail, du repas des aînés, l'arbre de Noël, la distribution des colis à nos aînés... Certes nous avons dû nous accommoder au protocole en vigueur mais il me tenait à cœur de réaliser ces événements si importants pour la vie de notre village.

Je n'oublie pas nos associations et remercie les présidentes, présidents et les bénévoles pour leur dynamisme et l'organisation d'événements qui nous permettent de bien vivre ensemble.

Je souhaite aussi la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont rejoint notre village. Tous mes vœux de réussite à ceux qui entreprennent. J'adresse également mes remerciements à celles et ceux qui s'investissent dans la vie de notre commune qui en fait son intérêt.

L'opportunité pour moi de terminer sur une note d'espoir : cette crise nous aura enseigné le caractère précieux de nos relations humaines, des instants partagés et du vivre ensemble. J'espère vous retrouver le plus tôt possible autour de moments conviviaux.

Heureuse année 2022 !

DÉLIBÉRATION

RÉUNION DU 22 MARS 2021

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2020

Validation du conseil

ANNÉE 2021 : ABONNEMENTS DIVERS

Monsieur le Maire présente les divers abonnements pour l'année 2021 :

Organisme	Cotisation 2021
La Vie communale	121.40 €
AMF (Association des Maires de France)	182.41 €
Berger Levraut	603.28 €
SAS SACPA (fourrière animale)	868.24 €

Validation du conseil municipal

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2021

Les élus décident de voter les subventions comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANTS
ASSOCIATIONS COMMUNALES	
Association Club Sans Soucis	320.00 €
Association des chasseurs Gommenec'h	320.00 €
Comité d'Animation	510.00 €
Foot Ball Club Gommenec'h	425.00 €
Artistes et Compagnie	Pas de demande
Essentielle Santé	Pas de demande
La Source	Pas de demande
Roz Aer	320.00 €
AUTRES ASSOCIATIONS	
Société de pêche (APPMA)	23.00 €
Croix Rouge	50.00 €
Ligue contre le cancer	80.00 €
Bleuets de France	77.00 €
Leucémie espoir 22	23.00 €
Association des Paralysés de France	23.00 €
Secours catholique	60.00 €
Secours populaire	60.00 €
Restos du Cœur	60.00 €
Centre d'Aide Alimentaire de Guingamp	585.00 €
Subvention Pierre Le Bigaut	100.00 €
Les Randonneurs du Leff	150.00 €
Elève collège/lycée voyage (par élève)	30.00 €

PROGRAMME DE VOIRIE 2021

Monsieur Michel BEAUVERGER, Adjoint à la voirie, propose, suite à sa commission les travaux suivants :

- Travaux de curage,
- Travaux de busage au lieu-dit Kerbost,
- Changement de la rembarde de sécurité au lieu-dit Porsanken,
- Réfection des routes :
 - Du lieu-dit Le Runiat au lieu-dit Le Rest,
 - entre les propriétés de M. et Mme LARREY et M. et Mme KERGADALLAN au lieu-dit Traou Goaziou,
 - intersection de la RD 54 vers le lieu-dit Kerbellion Braz.

Suite au programme d'élagage lancé en août dernier, les membres de la commission de voirie soulignent les travaux d'élagage qui ont été réalisés par les propriétaires sur l'ensemble de la commune. Des travaux sont encore en attente de réalisation mais de nombreuses personnes concernées ont

déjà réagi au courrier qui leur a été adressé.

Le Conseil municipal approuve le programme de voirie 2021.

LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHIS-SANTES : LE FRELON ASIATIQUE

Arrivé accidentellement en France en 2004, le Frelon Asiatique (*Vespa Velutina nigrithorax*) a colonisé en quelques années le territoire français.

Face aux nuisances que représente cette espèce, un programme régional de lutte collective a été validé par les membres du Comité Régional « Vespa Velutina » (Services de l'Etat, Conseil départemental, les associations apicoles, GDS, FGDON, SDIS, et de nombreux partenaires).

L'objectif de ce programme est de limiter les nuisances et dégâts du Frelon asiatique, pour l'apiculture, l'environnement et la santé / sécurité publique.

Il repose sur 4 axes :

- La sensibilisation et la prévention ;
- La surveillance du territoire ;
- La lutte en protection de rucher ;
- La lutte par la destruction de nids.

Les élus de Leff Armor Communauté ont validé le plan de lutte et s'associent à ce programme.

Il est proposé la mise en œuvre d'une stratégie de lutte territoriale, avec un investissement des mairies de Leff Armor Communauté avec en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor (FGDON 22), et la Communauté de Communes.

- La FGDON des Côtes d'Armor s'engage à la formation et sensibilisation technique de référents communaux (agents et/ou élus).

- La mairie sera guichet unique sur l'action comprenant la gestion administrative, technique et financière des opérations.

- Leff Armor Communauté intervient en appui administratif, financier, et de centralisation des données de signalement des nids détruits.

Il est proposé une participation financière auprès de l'utilisateur impacté, sous réserve de la transmission par le propriétaire demandeur :

- De la facture acquittée d'une entreprise spécialisée (tamponnée par l'entreprise et la mairie) ;
- De l'identification avérée de l'espèce invasive ciblée ;
- Du retour dûment complété de la fiche de signalement du nid détruit (fiche fournie par Leff Armor).

La participation financière sera plafonnée sur un montant du coût d'une intervention de 90€ réparti comme suivant :

- 1/3 mairie concernée ;
- 1/3 Leff Armor Communauté ;
- 1/3 et/ou reste à charge usager concerné.

La participation financière de Leff Armor Communauté ne peut se réaliser que sous forme de fond de concours administratif.

La commune prendra à sa charge les 2/3 de la somme sur un montant de facture présenté de 90€.

Leff Armor Communauté remboursera sous forme de fond concours administratif sur présentation avant le 15 Novembre de chaque année :

- Un tableau synthétique d'identification des propriétaires demandeurs (tableau de base proposé par Leff Armor) ;
- De la facture acquittée d'une entreprise spécialisée (facture acquittée de l'entreprise et tampon de la mairie) ;
- Du retour dûment complété de la fiche de signalement du nid détruit (fiche fournie par Leff Armor).

La facturation groupée de la commune envers Leff Armor Communauté devra se réaliser, en une seule fois, avant le 15 Novembre de chaque année.

Le Conseil municipal décide de :

- FAVORISER la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal, y compris sur les propriétés privées ;
- ADHERER au dispositif proposé par Leff Armor Communauté en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor (FGDON 22)
- SOLLICITER le versement d'un fond de concours à Leff Armor Communauté pour la destruction des nids de frelons asiatiques ;
- AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier ;
- PRECISER que les crédits budgétaires pour cette opération sont inscrits au budget communal annuel.

LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ – PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 22 février 2021. Ce rapport évalue et valide les charges transférées PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), les cotisations SDIS, et les prestations du service commun ADS (Application du Droit des Sols). Pour la commune de Gommenec'h, l'attribution de compensation négative est de 31 098.65 €. Cette somme sera inscrite au Budget 2021.

Validation du conseil

RÉUNION DU 12 AVRIL 2021

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2020 du Trésorier :

Résultat de Fonctionnement =
Recettes – Dépenses
= 410 369.13 € - 249 337.26 €
= + 161 031.87 €

Résultat d'investissement =
Recettes – Dépenses
= 159 012.55 € - 94 953.90 €
= + 64 058.65 €

Validation du conseil à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE

Monsieur le Premier Adjoint présente le compte administratif 2020 :

Résultat de Fonctionnement =
Recettes – Dépenses
= 410 369.13 € - 249 337.26 €
= + 161 031.87 €

Résultat d'investissement =
Recettes – Dépenses
= 159 012.55 € - 94 953.90 €
= + 64 058.65 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Validation du conseil à l'unanimité.

VOTE DE L'AFFECTATION DE RÉSULTATS DE LA COMMUNE

Résultat de fonctionnement =
+ 161 031.87 €

Résultat d'investissement =
+ 64 058.65 €

Le résultat de fonctionnement sera intégralement reporté dans le BP 2021 en recettes d'investissement (ligne 1068).

Le résultat d'investissement sera intégralement reporté en recettes d'investissement au BP 2021 ; Ligne 001.
Accord du conseil à l'unanimité.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire précise que les taux appliqués en 2020 sont de :

Taxe d'habitation : 9,13 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,66 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52,42 %

Monsieur le Maire rappelle certains éléments sur le vote des taux de fiscalité directe locale 2021 :

• Taux de TFPB

A compter de 2021, les communes ne percevront plus les produits de taxe d'habitation sur les résidences principales. La suppression de ce produit fiscal est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur notre territoire.

Ainsi, pour le vote de la taxe foncière sur les propriétés bâties, le conseil municipal doit voter sur un taux qui est égal au taux communal et au taux départemental.

Si notre souhait est de reconduire le taux 2020, le taux de TFPB 2021 sera notre taux TFPB 2020 auquel s'ajoute le taux TFPB du département des Côtes d'Armor (19,53%). Nous avons la possibilité également d'augmenter ou de baisser ce «nouveau» taux.

Le produit du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties ne coïncide pas forcément avec le produit «perdu» de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Un coefficient correcteur sera calculé pour compenser l'éventuelle perte de ressources ou a contrario neutraliser la recette supplémentaire. Une compensation sera versée à la commune sous-compensée. Un écrêtement de ressources sera appliqué à la commune sur-compensée.

• Taux de TFNB

Nous avons la possibilité de baisser ou d'augmenter le taux en respectant les règles de lien en cas de variation différenciée des taux de TFPB et de TFNB.

• TH sur les résidences secondaires et sur les logements vacants

Nous continuons de percevoir les produits de la TH sur les résidences secondaires et les logements vacants. Toutefois, le taux reste figé à celui de 2019 en 2021 et 2022. La commune n'ayant plus de pouvoir de taux, la commune n'est pas obligée de voter le taux de la TH sur les résidences secondaires et sur les logements vacants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.19 % (18.66 % part communale

+ 19.53 % part départementale). Cela n'entraînera aucune conséquence sur le contribuable,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52.42 %.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente la proposition de Budget Primitif :

Dépenses totales de fonctionnement prévues pour 2021 = 360 000.00 €
Recettes totales de fonctionnement prévues pour 2021 = 360 000.00 €

Dépenses totales d'investissement prévues pour 2021 = 360 346.33 €

Recettes totales d'investissement prévues pour 2021 = 360 346.33 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2021 de la commune.

RÉUNION DU 18 AVRIL 2021

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 22 MARS ET 12 AVRIL 2021

Validation du conseil

RÉVISION DES LOYERS AU 1^{ER} JUILLET 2021

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il convient de délibérer sur la révision des loyers, comme chaque année. Monsieur le Maire propose de maintenir les loyers et de ne pas les augmenter.

Accord du conseil

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE (SDE) – FOURNITURE ET POSE DE 3 PRISES DE COURANT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

Le projet d'éclairage public concernant la fourniture et la pose de 3 prises de courant (Guirlandes) « Rue du Leff » présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 702.00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 422.50 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

TRAVAUX DIVERS – PRÉSENTATION ET VALIDATION DEVIS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Erwan LANCIEN, 1^{er} Adjoint en charge des Travaux, afin de présenter les différents dossiers étudiés lors de la dernière commission travaux du 11 mai 2021.

• Eglise – Réfection joints – Présentation devis

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise MACONNERIE LE GOFF de Goudelin pour un montant HT de 4 560.00 € pour effectuer les travaux de réfection des joints de l'église Saint Guy.

• Salle du conseil municipal – Présentation devis

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Regard Pluriel de Lanvollon pour :

- procéder à la réfection du revêtement de sol pour un montant HT de 5 323.18 €,
- effectuer la peinture de la salle pour un montant HT de 3 598.63 €,
- poser des stores dans la salle pour un montant HT de 830.40 €.

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ces travaux sont subventionnés par le Département au titre du plan de relance.

• Stade de football – Présentation devis

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Bretagne Sport de Trégomeur pour :

- l'achat d'une paire de but et de deux abris de touche pour un montant HT de 2 723.33 €,
- l'acquisition d'une clôture pare-balls pour un montant HT de 2 791.66 €,
- l'achat d'un filet pour un montant HT de 1 541.66 €.

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ces investissements sont subventionnés par le Département au titre du plan de relance.

• Salle des fêtes – Acquisition de tables – Présentation devis

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Brunner de Saint-Avé pour un montant HT de 9 748.80 € pour l'acquisition de 20 nouvelles tables de 6 personnes à la salle des fêtes. Il est également décidé de retenir la variante « Option assemblage » d'un montant HT de 11.57 € par table.

• Salle des fêtes – Création d'un local de stockage – Présentation devis

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise LML de Lanvollon pour un montant HT de 3 765.00 € pour les travaux de maçonnerie afin de créer un local de stockage à la salle des fêtes.

• Salle des fêtes – Réfection de la scène – Présentation devis

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Menuiserie Boizard de Gommenec'h pour un montant HT de 3 760.80 € pour la réfection de la scène à la salle des fêtes.

Monsieur Stéphane BOIZARD, Conseiller Municipal, ne prend pas part au vote.

• Logement communal – Reprise de charpente – Présentation devis

Le conseil municipal décide de retenir :

- l'entreprise Le Cain de Lanvollon pour un montant HT de 5 550.00 € pour les travaux de couverture,
- l'entreprise Pastol de Goudelin pour un montant HT de 7 340.00 € pour les travaux de menuiseries.

TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE 2021 – PRÉSENTATION ET VALIDATION DEVIS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel BEAUVERGER, 3^{ème} Adjoint en charge de la Voirie, afin de présenter les différents dossiers.

• Programme voirie 2021 – Validation estimatif

Monsieur BEAUVERGER présente l'estimatif reçu de l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités) pour le programme de voirie 2021.

• Programme de voirie 2021 :

- VC du Runiat au Rest
- VC de Kerbellion Braz
- Atténuation virage à Kergaff
- Impasse Traou Goaziou

Le conseil municipal décide de valider le programme de voirie 2021 et l'estimatif présenté par l'ADAC.

• Travaux voirie au lieu-dit Kerbost – Présentation devis

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Goëlo TP de Kerfot pour un montant HT de 4 550.00 € pour réaliser les travaux de reprise du réseau d'eaux pluviales au lieu-dit Kerbost.

• Travaux voirie au lieu-dit Traou An Dour – Présentation devis

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Goëlo TP de Kerfot pour un montant HT de 4 690.00 € pour la mise en place d'une nouvelle barrière de sécurité au lieu-dit Traou an Dour.

• Travaux voirie au lieu-dit Traou Goaziou – Présentation devis

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Goëlo TP de Kerfot pour un montant HT de 15 000.00 € pour la reprise d'un chemin et de ses réseaux au lieu-dit Traou Goaziou.

RÉALISATION D'UN OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT AU LIEU-DIT KERBERS – PRÉSENTATION DEVIS

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour la réalisation d'un ouvrage de franchissement au lieu-dit Kerbers, suite aux dégâts causés par une tempête fin 2020.

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Meurou de Le Merzer pour un montant HT de 24 050.00 € pour la réalisation d'un ouvrage de franchissement au lieu-dit Kerbers.

Le conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier et pour solliciter les subventions qui pourraient être allouées pour ce type de travaux.

ACHAT D'UN DÉSHERBEUR ROTATIF POUR LES SERVICES TECHNIQUES – VALIDATION DEVIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'acquérir, pour les services techniques, un désherbeur rotatif au vu de la nouvelle réglementation en vigueur pour l'entretien des espaces verts.

Monsieur le Maire précise que cet achat peut être subventionné à hauteur de 40 % par la Région

Le conseil municipal décide :

- de retenir l'entreprise Rennes Motoculture de Lanvollon pour un montant HT de 1 399.00 € l'achat d'une batterie à dos Kubota de type Energy 400,

- de retenir l'entreprise Motoculture du Trieux de Pontrieux pour un montant HT de 3 734.00 € l'achat d'une herse de désherbage,

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier et de solliciter une subvention auprès de la Région au titre de l'achat de matériels alternatifs au désherbage chimique.

ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR POUR LA SALLE DES FÊTES – PRÉSENTATION DEVIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les établissements recevant du public (ERP) ont l'obligation de posséder un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) afin d'agir au plus vite lors d'un arrêt cardiaque.

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Sano&pharm de Maubeuge pour un montant HT de 1 248.50 € pour l'achat d'un défibrillateur pour la salle des fêtes.

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES – 20 ET 27 JUIN 2021

Le conseil municipal a organisé les bureaux de vote et les permanences pour les deux scrutins.

RÉUNION DU 22 JUILLET 2021

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2021

Validation du conseil

SALLE DES FÊTES – ETUDE PRÉLIMINAIRE AVANT TRAVAUX

Monsieur Erwan LANCIEN, 1^{er} Adjoint en charge des Travaux, informe l'assemblée que sa commission a proposé d'effectuer sur 2022 des travaux à la salle des fêtes (isolation phonique, thermique...). Avant de réaliser ces travaux, M. LANCIEN propose de faire une étude préliminaire sur les besoins et les possibilités qui pourront être effectués.

Le conseil municipal décide de retenir le devis du cabinet d'Architecte DPLG, Joséfa PRICOUPEK de Trégastel, pour un montant HT de 3 500 €.

PARKING SALLE DES FÊTES – JEUX EXTÉRIEURS POUR ENFANTS – PRÉSENTATION DEVIS

Madame Christelle LE GONIDEC, Adjointe à la Vie Communale, informe l'assemblée que sa commission s'est réunie le mardi 6 juillet dernier. Les membres proposent d'acheter des jeux extérieurs pour les enfants afin de continuer l'aménagement aux abords de la salle des fêtes et du city stade.

Les élus décident de retenir l'entreprise SCLA de Etelles pour l'achat d'un carroussel et d'un parcours aventure pour un montant HT de 14 561.15 €.

PROGRAMME VOIRIE 2021 – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour la réalisation du programme de voirie 2021 :

- VC du Runiat au Rest,
- VC de Kerbellion Braz,
- Dévers chaussée Kergaff,
- Impasse de Traou Goaziou

Les réponses des entreprises ont été transmises à l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités) pour étude. Monsieur le Maire présente le rapport de l'ADAC.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise EUROVIA BRETAGNE de Ploufragan pour le programme de voirie 2021 pour un montant HT de 46 336.00 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire précise qu'une Décision Modificative est à prendre pour le budget primitif de la commune. Il convient d'effectuer la modification suivante :

SECTION INVESTISSEMENT

Opération : **20 Voirie**

Chapitre : **23 Immobilisation en cours**

Ligne : **2315 Installations, matériel et outillages techniques**

Diminution sur crédits ouverts :

- 26 500.00 €

Opération : **54 City stade et parking salle des fêtes**

Chapitre : **21 Immobilisations corporelles 2113**

Ligne : **Terrains aménagés autres que voirie**

Ouverture de Crédits : **+ 10 500.00 €**

Opération : **12 Terrain des sports**

Chapitre : **20 Immobilisations incorporelles**

Ligne : **2041512 Bâtiments et installations**

Ouverture de Crédits : **+ 1 500.00 €**

Opération : **27 Salle des fêtes**

Chapitre : **21 Immobilisations corporelles**

Ligne : **2188 Autres immobilisations corporelles**

Ouverture de Crédits : **+ 8 000 €**

Opération : **52 Mairie**

Chapitre : **21 Immobilisations corporelles 2131**

Ligne : **Bâtiments publics**

Ouverture de Crédits : **+ 6 500.00 €**

SECTION FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Ligne	
65 Autres charges de gestion courante	6558 Autres contribution obligatoire	Diminution sur crédits ouverts - 1 032.00 €
65 Autres charges de gestion courante	6541 Créances admises en non-valeur	Ouverture de Crédits + 1 032.00€

Validation du conseil

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur le Trésorier Principal de Lanvollon a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Le Conseil Municipal :

• **Admet en non-valeur les créances communales présentées par le Trésorier d'un montant de 1 031.36 €.**

MOTION DE SOUTIEN AUX ENFANTS DE L'IME (INSTITUT MÉDICO ÉDUCATIF) DE MINIHY TRÉGUIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande de motion de soutien de la part des parents d'enfants inscrits à l'IME de Minihy Tréguier, qui n'ont plus accès, tout au long de l'année, à un enseignement.

Les parents expliquent que lorsque les enseignants sont absents, ils ne sont que très rarement remplacés. Les parents ont contacté la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) des Côtes d'Armor. Cependant la réponse a été que les IME n'étaient pas prioritaires. Étant donné que les absences des professeurs sont palliées par les éducateurs de l'IME, ils ne sont pas souvent remplacés. Or les éducateurs ne sont pas enseignants, ce qui implique que les enfants n'ont qu'un quart temps scolaire voir moins au lieu d'un mi-temps. Les enfants en situation de handicap ont besoin et le droit (école obligatoire à partir de 3 ans), comme les jeunes des autres établissements, de recevoir une éducation. Les parents souhaitent qu'une organisation pérenne soit trouvée pour la rentrée prochaine.

Les élus valident la motion de soutien aux enfants de l'IME de Minihy Tréguier.

RÉUNION DU 22 JUILLET 2021

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2021

Validation du conseil.

SALLE DES FÊTES – DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX

Monsieur Erwan LANCIEN, 1^{er} Adjoint en charge des Travaux, informe l'assemblée que suite à une rencontre avec l'architecte, Joséfa PRICOUPENKO, il est obligatoire de faire un dossier technique amiante (DTA) pour la salle des fêtes avant travaux.

Le Conseil Municipal décide de retenir le Cabinet Paturel situé à Plérin pour un montant HT de 1 024.58 €

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Le conseil municipal décide de voter la Décision Modificative n° 2 du budget communal et d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

SECTION INVESTISSEMENT			
OPÉRATION	Chapitre	Ligne	
20 Voirie	23 Immobilisation en cours	2315 Installations, matériel et outillages techniques	Diminution sur crédits ouverts - 8 500.00 €
27 Salle des fêtes	21 Immobilisations corporelles	2188 Autres immobilisations corporelles	Ouverture de Crédits + 3 500.00 €
59 Effacement réseaux	204 Subventions d'équipement versées	2041512 Bâtiments et installations	Ouverture de Crédits + 5 000.00 €

DEMANDE AUTORISATION DE VOIRIE – 14 LE GUILY – LE PAPE ALEXANDRE

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur Alexandre LE PAPE, qui souhaite créer un accès sur sa parcelle B 87 au 14 Le Guily en Gommenec'h.

Accord du conseil

CÉRÉMONIE ET REPAS DU 11 NOVEMBRE 2021

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, au vu de l'évolution favorable de la crise sanitaire, d'organiser, comme chaque année, une cérémonie de commémoration du 11 novembre et un repas des aînés.

La cérémonie se déroulera à 11 h 30 au monument aux morts. Par la suite, un repas sera offert aux personnes de 65 ans et plus. Chacun recevra une invitation. Les personnes ou conjoint n'atteignant pas l'âge pourront y participer en réglant son repas. Les inscriptions se font en mairie.

Au vu de la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire précise que le passe sanitaire est obligatoire pour participer

au repas, une vérification sera effectuée à l'entrée de la salle.

Christelle LE GONIDEC, Adjointe au Maire, présente les propositions de menu (l'apéritif sera servi par le conseil municipal). Trois traiteurs ont été sollicités. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de Secrets de Gourmandises à Boqueho.**

ARBRE DE NOËL 2021

Monsieur le Maire propose d'organiser un arbre de Noël comme à l'accoutumée, pour les enfants de la commune âgés entre 0 et 11 ans.

Cette manifestation aura lieu le dimanche 12 décembre 2021 à 15 h à la salle des fêtes. Chaque enfant recevra une invitation. Au vu de la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire précise que le passe sanitaire est obligatoire pour participer à cette animation, une vérification sera effectuée à l'entrée de la salle.

Le budget pour l'achat d'un cadeau et d'un goûter par enfant est fixé à 20.00 €.

Validation du conseil

TARIFS COMMUNAUX 2022

Le Conseil Municipal vote les tarifs communaux ci-après pour l'année 2022 :

LOCATION SALLE DES FÊTES	
WE repas 01/06 au 31/08	Résident : 260 € non Résident : 330 €
WE repas 01/09 au 31/05	Résident : 310 € non Résident : 380 €
Journée supplémentaire	80 €
Spectacle \ Manifestation culturelle organisé(e) par une association hors commune	150 €
Goûter/Apéritif 01/06 au 31/08	résident : 80 € non résident : 100 €
Goûter/Apéritif 01/09 au 31/05	résident : 100 € non résident : 120 €
Caution salle Caution vaisselle Caution ménage Caution défibrillateur	250 € 150 € 150 € 1500 €
Casse vaisselle	assiette/louche : 5 € pièce couvert/verre : 2 € plat : 10 €
Casse Mobilier	chaise : 30 € Table : 600 €
Cimetière	30 ans : 60 € 50 ans : 100 €
Columbarium	30 ans : 460 €

BUDGET COMMUNAL - RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le Maire informe les élus qu'une ligne de trésorerie est disponible auprès du Crédit Agricole en cas de besoin urgent de financement. Cette ligne est une mise à disposition de fonds d'un montant de 100 000 € maximum. Ces fonds sont remboursables au taux Euribor 3 mois moyenné + 1.10 % de marge.

Tant que les fonds ne sont pas débloqués, cette ligne n'a aucun coût pour la commune.

Monsieur le Maire précise qu'une commission d'engagement de 0.25 % du

montant de la ligne est à verser.

Le conseil approuve la proposition du crédit agricole pour le renouvellement de la ligne de trésorerie.

LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ - RAPPORT D'ACTIVITÉ ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 - VALIDATION

Monsieur le Maire rappelle fait part à l'assemblée du rapport d'activité et des comptes administratifs de Leff Armor Communauté pour l'exercice 2020.

MOTION DE SOUTIEN À LA FCPE DE PLOUHA

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande de motion de soutien de la part des parents d'élèves du collège de Plouha face au manque de professeurs dans l'établissement depuis la rentrée. Des parents d'élèves du collège de Plouha ont manifesté leur mécontentement, à l'appel de la FCPE. Le syndicat fait le même constat sur d'autres établissements des Côtes-d'Armor. Le coprésident de la section locale de la FCPE indique dans son courrier que cela représente six heures de technologie par semaine pour l'ensemble des classes de sixième. Il manque également un enseignant en histoire-géographie en classe bilingue breton niveau cinquième. Il y a eu également deux semaines d'attente pour un poste en SVT. L'absence de réponse de la part de l'Inspection académique malgré leurs nombreuses sollicitations, les a amenés à manifester leur colère.

Les élus valident la motion de soutien aux parents d'élèves du collège de Plouha et souhaitent une éducation régulière et une meilleure organisation pour l'année scolaire.

RÉUNION DU 4 NOVEMBRE 2021

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021

Validation du conseil

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE À LA DÉMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3^{ÈME} ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 relative à l'élection des Adjointes au Maire fixant leur nombre à trois,

Vu l'arrêté municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation de fonction du Maire à M. Michel BEAUVERGER, 3^{ème} Adjoint, délégué pour exercer les fonctions relevant de la Voirie,

Vu la lettre de démission de M. Beauverger des fonctions de 3^{ème} Adjoint et de Conseiller Municipal, reçue le 8 octobre 2021, adressé à Madame la Sous-Préfète et acceptée par le représentant de l'Etat le 18 octobre 2021

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de M. Michel

BEAUVERGER, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire, et demande de bien vouloir délibérer :

1) Sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 25 mai 2021,

2) Sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir le rang 3,

3) Pour désigner un nouvel adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de maintenir le nombre d'adjoints à trois,
- que les adjoints élus le 25 mai 2020 conserveront le même rang et que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de 3^{ème} Adjoint en charge de la Voirie

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L.2122-4, L. 2122-7-1 et L.2122-7-1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

M. Hyacinte LE GUILLOU a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Le Conseil Municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de Mme Christelle LE GONIDEC et Mme Suzel CHERIAUX.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote

ELECTION DU TROISIÈME ADJOINT

Nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote = 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) = 13

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du Code électoral) = 0

Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) = 1

Nombre de suffrages exprimés = 12

Majorité absolue = 7

NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS

Gilles LE ROY = 12 = douze

PROCLAMATION DE L'ÉLECTION DU TROISIÈME ADJOINT

Monsieur Gilles LE ROY a été proclamé Troisième Adjoint et a immédiatement été installé.

Indemnités de fonction du nouvel adjoint

Le Conseil Municipal décide avec effet immédiat, que le nouvel adjoint percevra les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire.

CÉRÉMONIE DES VŒUX 2022

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, au vu de l'évolution de la crise sanitaire, d'organiser, comme chaque année, la cérémonie des vœux. Le Maire propose d'inviter les habitants le 16 janvier 2022 à 11 h à la salle des fêtes.

Toute la population y est invitée. Une invitation particulière sera expédiée aux élus et personnels ainsi qu'aux nouveaux habitants.

Un traiteur sera sollicité pour préparer le buffet.

Le conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

TAXE AMÉNAGEMENT

Vu la réforme de la fiscalité de l'aménagement de 2011,

Vu les délibérations du conseil municipal du 29 novembre 2011, du 13 novembre 2014, du 3 octobre 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de maintenir sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1 %, minimum autorisé ;

- d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, totalement :

1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ;

2° Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ;

3° Les locaux à usage industriel ou artisanal mentionnés au 3° de l'article L.331-12 du présent code ;

4° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

5° Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

6° Les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable ;

Cette délibération est valable à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2024).

Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.



ELECTION D'UN 3E ADJOINT SUITE À UNE DÉMISSION

Élu depuis 2014, et 3e adjoint, en charge de la voirie depuis 2020, Michel Beauverger a présenté, en octobre, sa démission du conseil municipal.

« Je suis reconnaissant envers les Gommenechoises et Gommenechois qui m'ont soutenu et qui m'ont fait confiance au cours de ces sept années, et je remercie notre Maire, Alain HERVIOU, pour sa confiance ainsi que tous les élus, avec qui j'ai pu œuvrer pour la commune. Cela a été une grande fierté de faire partie de ces équipes. Je leur présente mes excuses pour ne pas poursuivre ce mandat, mais je suis à un tournant de ma vie et ma situation professionnelle m'oblige à prendre cette décision », a-t-il exprimé dans un courrier à l'intention des conseillers, présents à la séance du conseil municipal.

Ayant pris acte de la démission de leur collègue, le Maire et les douze conseillers présents, ont procédé au vote, à bulletin secret, de son successeur.

Monsieur Gilles LE ROY a été élu et installé dans ses nouvelles fonctions.



LES TRAVAUX

EFFACEMENT RÉSEAUX RUE FONTAINE SAINT GUY

En mai 2021, le Président du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor, (SDE22), Dominique RAMARD, et deux de ses collaborateurs, responsable de secteur et chargé d'affaires, sont allés à la rencontre de la municipalité et de l'entreprise Inéo, en charge des travaux d'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et des infrastructures de télécommunications, de la rue de la Fontaine-Saint-Guy.

Ce chantier, impactant deux routes départementales, a demandé une bonne coordination avec l'agence technique départementale. L'objectif de ces travaux est l'aboutissement du projet communal visant à améliorer et harmoniser l'esthétique



de la rue principale du bourg. Le montant total de ces réalisations se monte à 75 600 €, dont 33 900 € à charge de la commune.

ECLAIRAGE AU TERRAIN DE FOOT

Les travaux d'éclairage au stade de foot ont débuté en fin d'année. Les quatre mats d'éclairage ont été mis en place par le SDE (Syndicat départemental d'Énergie) des Côtes-d'Armor, qui a la compétence énergie sur la commune. Le montant de l'opération s'élève à 46 080 €.

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de la commune une subvention d'équipement d'un montant de 26 880 €.

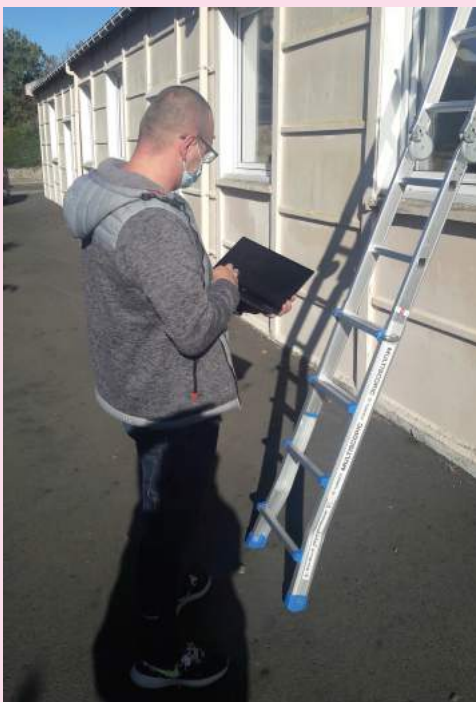
Les élus ont également voté l'achat de nouveaux équipements sportifs pour le club de foot auprès de la société Bretagne Sport de Trégoeur pour un montant HT de 7 056.67 € :

- une paire de buts,
- une clôture pare-balls,
- un abris de touche

Toutes ces dépenses sont éligibles dans le cadre du Plan de relance Phase 2 du conseil départemental, au taux de 80% de dépense subventionnable.



RÉFECTION SALLE DES FÊTES



Les élus ont décidé de réaliser une réfection de la salle des fêtes sur plusieurs années avec pour objectif :

- la réduction des nuisances acoustiques,
- l'amélioration de la performance thermique,
- le relookage extérieur et intérieur (nouveau bar, peinture, revêtement de sol...),
- l'aménagement des abords de l'entrée,
- la création d'un local de rangement

Pour mener à bien ce projet, l'architecte Joséfa PRICOUPENKO de Trégastel a été sollicitée pour un montant HT de 3 500.00 €.

Un diagnostic amiante a déjà été ré-

alisé par le Cabinet Paturel de Plérin pour un montant HT de 1 024.58 € afin de connaître la nature des murs des façades.

Le tableau électrique a été remis en état par l'entreprise BLH de Pludual (3 484.91 € HT).

De nouvelles tables ont été achetées auprès de la société BRUNNER pour 10 078.20 € HT, les anciennes tables étant très abîmées.

Un défibrillateur extérieur est à disposition sur le pignon de la mairie mais afin d'optimiser la sécurité de la population, l'équipe municipale a décidé d'installer un défibrillateur intérieur dans le hall d'entrée de la salle des fêtes.

TRAVAUX MAIRIE

Cette année d'importants travaux ont été réalisés à la mairie.



trouvaient au centre de la salle ont été supprimés par l'entreprise de maçonnerie LML de Lanvollon. Le plafond a été entièrement refait par Guivarch Plafond de Trémuson et l'électricité par Le Berre de Saint-Gilles-Les Bois.

L'entreprise Regard Pluriel de Plérin s'est ensuite chargée de réaliser les travaux de peinture et la pose des plinthes.

Le montant total des travaux s'élève à 23 154.15 € HT et ce chantier est subventionné à hauteur de 80 % par le département dans le cadre du plan de relance.

La salle du conseil a également été relookée. Les élus ont consulté

le cabinet Lotoux Espace Ingénierie de Ploufragan pour effectuer une étude de faisabilité dans la salle.

Une fois le rapport du cabinet rendu, les travaux ont pu commencer. Les poteaux qui se

La porte d'entrée a été changée afin d'embellir la façade mais aussi pour des raisons de sécurité et thermiques. L'entreprise Axel Fermetures de Lannion s'est chargée de la livraison et de l'installation pour un montant HT de 4 833.24 €.



VOIRIE 2021



En novembre, le Maire Alain HERVIOU et Gilles LE ROY, Adjoint à la voirie, ont réceptionné les travaux de voirie 2021 réalisés par l'entreprise Eurovia de Ploufragan.

Le programme de voirie était le suivant :

- Réfection de la VC du Runiat au Rest sur 680 m,
- Réfection de la VC de Kerbellion Braz sur 290 m,
- Réfection de l'impasse de Traou Goaziou sur 65 m,
- Atténuation du dévers du virage au lieu-dit Kergaff et du déport du virage pour la création d'un fossé plus significatif, pour un coût de 46 336 €.

Pour la réalisation de ces travaux, les élus ont décidé de travailler avec l'ADAC 22 (Agence départementale d'appui des collectivités) pour un soutien technique et administratif.

En 2021, les élus ont aussi confié des travaux à l'entreprise Goëlo TP de Kerfot :

- Reprise d'un chemin à Traou Goaziou pour un montant HT de 15 000.00 €,
- Reprise du réseau des eaux pluviales au lieu-dit Kerbost pour un montant HT de 4 550.00 €.
- Des travaux de curage des douves ont été effectués par l'entreprise Gardien Paysage

En outre, plus de deux kilomètres de route départementale ont été rénovés avant l'été, entre la sortie du giratoire de l'échangeur de Lannebert et l'entrée d'agglomération de Trévère (réfection de la couche de roulement). Le budget s'élève à 320 000 €. Sur la RD 54, 800 mètres d'enrobé ont aussi été déroulés entre Gommenec'h et Lannebert pour un budget de 57 000 €. Tous ces travaux font partie du programme du Département, dans le cadre de la politique d'amélioration et de maintien de la qualité du réseau routier départemental. Pour 2022, la réfection de la route départementale entre Gommenec'h et Trévère est prévue.

Le programme annuel d'élagage a également été réalisé. Erwan COLLET est intervenu en septembre dernier.

INTERVENTION DU CHANTIER D'INSERTION

En mars, le chantier d'insertion de Leff Armor Communauté, dirigé par Pierrick LE GUILLOUX est intervenu sur la commune durant 4 jours pour continuer la réfection des joints du mur d'enceinte du cimetière. Ils avaient déjà commencé une partie de ces travaux l'année précédente. La commune règle les fournitures et le chantier d'insertion effectue les travaux.



Comme chaque année, au printemps, l'équipe du chantier communautaire est intervenue sur la commune pour le grand nettoyage des chemins de randonnée (pédestre et VTT). Sur le territoire communautaire cela représente l'entretien de 150 kilomètres et nécessite deux passages parfois trois. « La végétation pousse vite, nous faisons le maximum pour que les circuits soient praticables pour le début de

l'été et toujours avec la complicité des randonneurs du Leff », souligne Pierrick LE GUILLOUX, le responsable du groupe.

Le Maire félicite les membres du chantier qui sont intervenus pour la qualité du travail réalisé.

REFECTION DU CHEMIN DE KERGILARD

Durant les 15 premiers jours d'avril, Yvon MORICE, employé communal, a réhabilité le chemin de Kergilard. Ce chemin, long de 90 m, se situe entre la rue du Leff et la rue Fontaine Saint-Guy. Yvon MORICE a réalisé des bordures paysagères qui ont été engazonnées. Au centre, une importante épaisseur de « grou » (terre argileuse mêlée de pierre) a été posée et étalée pour stabiliser le passage.



Ce chemin est exclusivement réservé aux piétons. Il permet notamment aux écoliers qui habitent le lotissement Les Marronniers de rejoindre directement l'arrêt de bus sans emprunter la route. C'est également une façon d'embellir les lieux.

Le coût de ce chantier s'est élevé à 800 €. Les travaux étant entièrement

réalisés en régie, seul l'achat de la fourniture a été nécessaire.

RÉHABILITATION DU PONT DE KERBERS

Suite aux intempéries de l'hiver 2020 -2021, le pont de Kerbers a été fortement dégradé. La commune a choisi de réaliser ces travaux d'urgence pour le remettre rapidement en état.



Les élus ont décidé de faire un choix environnemental : restaurer la continuité écologique du pont, c'est-à-dire supprimer les buses et recréer le lit naturel de la rivière. Le service environnement de Leff Armor Communauté a apporté le suivi administratif et technique auprès de la commune.

L'entreprise Meurou, de Le Merzer a été retenue pour réaliser un nouvel ouvrage de franchissement, moyennant 24 050 €.

Ces travaux sont subventionnés par Leff Armor Communauté : un fonds de concours d'un montant de 3 000 € a été voté dans le cadre de la GEMAPI.



CEREMONIE DU 8 MAI

La cérémonie du 8 mai s'est déroulée en comité restreint, comme l'an passé au vu des directives gouvernementales. Le cortège composé du Maire et de ses adjoints s'est dirigé de la mairie vers le monument aux morts.

Après le dépôt de gerbe, la minute de silence, le Maire a fait lecture du texte de la Ministre déléguée pour se souvenir et ne pas oublier. « Unis et solidaires, souvenons-nous de l'adversité surmontée et de la liberté reconquise. »

ANIMATION FLEURISSEMENT ET EPOUVANTAIL

En juillet, le jury des maisons fleuries, composé d'Anne-Marie BRIGANT (Le Merzer), Marie-Hélène ROY (Gommenec'h) et Muriel RAISON (Pommerit-le-Vicomte) a fait le tour de treize jardins fleuris. Papier et crayon en main, elles étaient guidées par Christelle LE GONIDEC, Adjointe au Maire, et Vanessa Outin, Conseillère Municipale.



Les membres du jury ont aussi pu donner leur avis sur les épouvantails réalisés par les enfants ou en famille. « Un joli clin d'œil pour montrer qu'un petit rien fait le bonheur des passants et du jury », a souligné Christelle LE GONIDEC.

En fin d'année, la Municipalité a invité les participants aux animations « épouvantails » et « maisons fleuries » à une cérémonie amicale.

Alain HERVIOU, Maire et Christelle LE GONIDEC ont tenu à les remercier vivement.

Le Maire a tout d'abord félicité les jeunes artistes concepteurs d'épouvantails, Rosalie AUDOIRE, Anna GOBIN BROUARD, Chloé et Ewen SALAÛN, Mathis ROLLAND pour leur créativité.



Concernant le fleurissement, il a souligné le travail d'Yvon MORICE, agent des services techniques, ainsi que celui de Christelle LE GONIDEC : « Ils font un travail remarquable en essayant d'agrémenter notre village. Soulignons notamment la création cette année de nouvelles jardinières par Yvon autour de l'église. À leurs mains vertes, s'ajoute votre contribution à tous qui est indispensable et qui conforte l'effort engagé, grâce à vos

jardins, cours, talus, fenêtres... Ce sont toutes ces réalisations individuelles qui s'additionnent pour rendre notre village beau et attractif ».

CHRISTELLE LE GONIDEC A ENSUITE RÉCOMPENSÉ TOUS LES PARTICIPANTS :

- **Façades** : M. et Mme BERTEAU, Mme DELCUPE, M. LANGER et M. CARRIOU
- **Façades et talus** : M. et Mme TOURNEMINE, M. et Mme LE GONIDEC et M. et Mme PASSAS.
- **Jardins** : M. et Mme HELARY, Mme LE POULARD
- **Potagers** : M. et Mme GOUY, Mme LALES et Mme

LE BOULZEC.

- **Gîte** : Brigitte Vincent.
- **Coup de cœur** : M. CRESSON.



CEREMONIE ET REPAS DU 11 NOVEMBRE



Cette année nous avons eu grand plaisir à célébrer la cérémonie du 11 novembre, en présence des Gommenecoises et Gommenecois qui le souhaitent.

Elle fut suivie du traditionnel repas offert à nos aînés.

Une quarantaine de convives ont partagé un moment de convivialité et de retrouvaille autour d'un délicieux



repas préparé et servi à la salle des fêtes par la SARL Amice Walle Traiteur de Pommeret.

ARBRE DE NOËL



En décembre, l'équipe municipale a invité les 102 petits Gommenechois âgés de 0 à 11 ans à découvrir leurs cadeaux et les friandises livrés par le Père Noël.

Cette année encore, la salle des fêtes était bien remplie et les enfants ont pu s'émerveiller devant les très beaux cadeaux distribués.

COLIS AUX AINÉ(E)S

Le Conseil Municipal et les membres de la commission Solidarité - Santé ont rendu visite aux aînés âgés de plus de 80 ans et plus à leur domicile, le 13 décembre dernier.

Cette année, 37 personnes étaient concernées, quelques « petits nouveaux » dans cette tranche d'âge, ont rejoint nos seniors en se disant « ça fait drôle ».....Que chacun se rassure, c'est bon signe de vieillir...

Cette visite permet de prendre des nouvelles et d'échanger sur différents thèmes, l'actualité en général, l'actualité de la commune en particulier, la santé des uns et des autres, de s'informer mutuellement.

Les visiteurs ont offert un panier garni de gourmandises sucrées et salées confectionné par Jardins Délice de Châtelaudren Plouagat.

Tous ont été accueillis avec beaucoup de sympathie et de gentillesse.



ILLUMINATIONS DE NOËL



Dès début novembre, Yvon MORICE, agent des services techniques, a commencé à déballer, assembler et poser les décorations de Noël. L'église et la chapelle ont été habillées de lumières comme les rues du Bourg dont la rue du Leff, qui jusque-là n'était pas décorée.

Chaque année la commune renouvelle partiellement les illuminations afin de tendre vers des décors 100 % leds mais aussi pour éviter trop de maintenance liée à la vétusté. Les enfants ont donc pu découvrir deux nouveaux rideaux LED de 2 M X 10 M, et un motif « Joyeuses fêtes ». Les illuminations ont été achetées auprès de la Société Décolum pour un montant HT de 2 316.45 €.

Une nouveauté a été placée sur le parking de la salle des fêtes : la boîte aux lettres du Père Noël !! Chaque enfant ayant déposé sa

lettre s'est vu recevoir une réponse de celui-ci !!



FOOTBALL CLUB DE GOMMENECH'H



Cette année est marquée par le poids de la pandémie dans le milieu associatif car le club comptait l'année dernière 2 équipes, il nous en reste plus qu'une cette année. Les résultats en ce début d'année sont plutôt prometteurs les joueurs et le bureau continuent de se mobiliser pour faire progresser le FC Gommenec'h. Nous tenons à remercier la mairie dans sa réactivité des travaux entrepris comme l'arrivée des lumières sur le stade qui permettra d'avoir un meilleur confort pour les entraînements, la destruction de celui-ci par les sangliers nous a pénalisé en ce début de saisons, mais nous tenons à remercier le FC Plouha qui nous a laissé emprunter leur terrain. Meilleurs vœux à tous et nous espérons bientôt pouvoir vous retrouver sur les manifestations que nous pourrions organiser sur la commune si le contexte sanitaire le permet.

LES MANIFESTATIONS PRÉVUES:

- Tartiflette sur place et emporter le 12 février (sur place selon protocole sanitaire),
- Loto enfant le 13 Mars (selon protocole sanitaire),
- Brocante / Concours de Boules Bretonnes le 8 Mai,
- Tournoi sixte le 11 Juin

ANIMATION LEFF ARMOR COMMUNAUTE POUR NOS JEUNES



Ces derniers mois de crise sanitaire, Dans le cadre des activités sportives organisées

durant les vacances scolaires par Leff Armor Communauté, plusieurs pratiques sont proposées sur différentes communes.

Sur le City Stade à Gommenec'h les enfants ont pu pratiquer le basket et une initiation au hockey. Yves MARQUIER, éducateur sportif, est chargé d'encadrer les groupes.

L'objectif est de faire découvrir de nouveaux sports aux enfants tout en leur créant des moments de rencontres sur les périodes de congés.



CLUB SANS SOUCI



Ces derniers mois de crise sanitaire, nous ont montré combien les relations avec Nos adhérents nous ont manqué. Beaucoup de temps a passé, nous reprenons notre club doucement.

A part un repas au mois de décembre rien n'a été fait. Peut-être que ce virus va nous laisser en paix cette année.

Et nous espérons que cette nouvelle année sera meilleure. Venez nous rejoindre, ce sera un plaisir pour nous de vous accueillir.

ROZ AER

L'association a repris son activité pour la saison 2021-2022 en septembre dernier lorsqu'un allègement des consignes sanitaires nous l'ont permis.

L'atelier a lieu tous les mercredis de 17h à 18h30 à la salle des fêtes de Gommenec'h et est ouvert à tous.

Dans le respect des traditions de notre région, il permet aux adhérents de pratiquer la danse bretonne dans une ambiance conviviale et détendue.

Toute personne aimant la danse bretonne sera la bienvenue au sein de notre groupe.



Pour plus de renseignement vous pouvez joindre Annie au 06 51 12 49 58 ou Marie-Hélène au 06 87 74 20 50 ou sur la page Facebook.

COMITÉ D'ANIMATION

PROGRAMMATION DES ANIMATIONS POUR 2022 :

PÂQUES

Lundi 18 avril 2022

BROCANTE DE JUIN

Dimanche 12 juin 2022

HALLOWEEN

Lundi 31 octobre 2022

BROCANTE DE NOVEMBRE

Dimanche 6 novembre 2022

ET UNE NOUVEAUTÉ MARCHÉ DE NOËL

Dimanche 27 novembre 2022

Le comité d'animation de Gommenec'h Vous souhaite une bonne et heureuse année 2022.

Si les conditions sanitaires nous le permettent, nous organiserons comme événements :



QUINO C'SPORTS QUINO C'SPORTS EST UNE ASSOCIATION SPORTIVE !!



Je suis l'animatrice de QUINO C'SPORTS !!! Passionnée de Sport depuis de nombreuses années et pratiquante acharnée, j'ai décidé de réaliser un rêve de petite fille en préparant un Diplôme d'Etat (BP JEPS AGFF) avec l'envie très forte de partager et inciter mes amis, mes proches à pratiquer une activité sportive régulière, en sécurité et en prodiguant les conseils adaptés à chacun.

Pour le bien-être que cela procure et par conviction, tant sur le plan physique que psychologique, une activité sportive régulière est un moyen efficace pour oublier les petits tracas du quotidien, pour créer des liens sociaux forts autour d'une même ambition : s'amuser, se défouler, s'entretenir..

DEPUIS PLUS DE QUATRE ANS, JE VOUS PROPOSE DE PARTICIPER À NOS SÉANCES, LES MARDIS À PARTIR DE 19H15 À LA SALLE DES FÊTES DE GOMMENECH :

- 19h15 – 20h00 – Renforcement musculaire
- 20h00 – 20h45 – ZUMBA

Les inscriptions sont encore possibles pour vous aider à atteindre vos objectifs et les bonnes résolutions de 2022, au tarif de 70 €.

Il vous suffira de venir avec une forte motivation, le pass-sanitaire et un certificat médical. Je vous propose des cours adaptés à tous les niveaux... il n'est jamais trop tard pour commencer ! Et surtout je vous garantis un moment de détente rien que pour vous !

Possibilités de venir à la séance : 6 euros.
Possibilités 2 séances consécutives : 8 euros.

Pour tous renseignements :
Barbara au 06 43 63 73 96 ou
quinocsports@outlook.fr
Facebook : QUINO C'Sportsr

A très bientôt,

Barbara

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Les chasseurs de Gommenec'h vous souhaitent une bonne et heureuse année 2022.



La société a subi quelques changements au sein de son conseil d'administration qui se compose à présent ainsi :

- **Président : Claude Le Boulzec**
- **Secrétaire : Pierre-Yves Le Personnic**
- **Trésorier : Yoann Rannou**
- **Vice-Président : Christophe Outin**

Durant l'année passée, nous avons perdu un membre très apprécié dans le groupe. Il s'agit de BEBER, ses blagues du dimanche matin vont nous manquer encore longtemps.

Cette saison 2021/2022, nous sommes 18 chasseurs dont 10 résidents dans la commune.

Coté gibier, pas beaucoup de changement si ce n'est le nombre impressionnant de faisans sauvages en début de saison : peut être une bonne gestion depuis quelques années en plus de la disparition du renard.

Nous avons aussi quelques sangliers qui se sont fait remarquer sur le terrain de foot ainsi que sur quelques pelouses et jardins. Malheureusement les pâtures et les champs de maïs en font aussi les frais, c'est pourquoi la régulation de ces animaux est très importante. Fin décembre, nous sommes à 2 gros sangliers tués, il nous reste 2 mois encore et chaque dimanche les traques continuent.

EPISODE NEIGEUX



Début février, un épisode neigeux et verglaçant a contraint la population à

rester chez elle, même les écoles ont été fermées par arrêté préfectoral.



Si cet évènement a perturbé la majorité des habitants, ça a aussi fait plaisir à nos jeunes, comme Romane et Louise, qui ont pu profiter de la neige. Un paysage tout blanc au réveil les a émerveillées et elles ont pu réaliser un joli bonhomme de neige et se livrer à des batailles de boules neige.

FETE DE QUARTIER

Après une année 2020 difficile sans rencontre entre voisins, les habitants du quartier de Kerbost et du Guily

a lieu tous les ans pour le plaisir de tous. Chacun amène ses denrées, ses jeux d'extérieur et les parties de palets, de molkies... peuvent débuter durant l'après-midi.

Le confinement ayant inévitablement éloigné les voisins durant une période, ce fut une belle occasion pour partager de nouveau un moment d'échanges.

Un second rendez-vous a été fixé en fin d'année afin de réaliser le sapin de Noël commun au quartier.



étaient ravis de se retrouver autour d'un pique-nique façon « auberge espagnole ». C'est en pleine nature que les convives ont décidé de dresser les tables. L'organisation est bien rôdée, cet évènement convivial



UN JOLI SUCCES POUR LE LIVRE D'ALAIN RAOULT



Des livres sont en vente en mairie pour celles et ceux qui souhaiteraient se le procurer ou en contactant M. RAOULT au 06 68 33 177 56.

En mai dernier, habitants de la commune et des alentours sont venus nombreux pour la séance de dédicaces d'Alain Raoult, originaire de Gommenec'h, qui a publié « La paroisse et la commune de Gommenec'h, la petite histoire dans la grande histoire », un ouvrage qui a nécessité quinze ans de recherches.

Avant de signer son ouvrage, l'écrivain a présenté le film sur sa grand-mère Véronique, réalisé par Frédérique Dhavernas en 1982. Une plongée dans l'histoire, un pur moment de bonheur.

M. RAOULT a rencontré Alain HERVIOU pour lui offrir le premier exemplaire de son œuvre. « C'est un bel ouvrage, un honneur pour la commune de le recevoir après tout cet énorme travail de recherches et d'écriture. Je vous remercie et vous félicite », a déclaré le Maire.



IS'ART.V ISABELLE VALEMOIS, CREATION OBJETS DECORATIFS

Depuis quelques mois une nouvelle entreprise s'est installée à Gommenec'h. Isabelle Valembos, originaire de Valenciennes, habitant la commune depuis un an, a créé son entreprise, Is'art.v.

Elle propose des créations d'objets décoratifs (attrapes rêves, décorations de Noël et sa spécialité les cadres papercut) « Papercut signifiant papier coupé. Une fois découpés, les motifs en papier sont disposés minutieusement pour obtenir un effet de relief. Les cadres peuvent être personnalisés à la demande et devenir une pièce unique », explique la créatrice.

► Contact
Tél. 07 61 66 69 30.



L'HISTOIRE DE XAVIER ET BLANCHON, SA PIGEONNE

C'est une histoire insolite qui se déroule sur notre commune. Un pigeon a pris ses habitudes chez un de nos habitants.

Xavier et Blanchon, une pigeonne blanche, vivent une belle histoire d'amitié, après que l'ancien chasseur ait pris soin de l'animal blessé.

Tout débute lorsque l'épouse de Xavier aperçoit un pigeon nouveau mal en point dans le bourg. Pour le sauver d'une mort certaine, Xavier va le prendre sous son aile, le soigner et le nourrir.

Au début, il pense que l'oiseau est un mâle et puis quand Blanchon grandit, elle pond un œuf. C'est donc une belle pigeonne blanche qui tient désormais compagnie à Xavier. Et ces deux-là font la paire ! Blanchon a quartier libre dans son nouveau domaine autour de la maison du couple, avec son dortoir dans l'atelier. Elle partage leur quotidien.

Même si elle est libre, elle n'a jamais pris son envol loin de sa nouvelle famille pour le moment.

La complicité est évidente. Blanchon trotte à terre et soudain s'envole pour se poser sur la tête de Xavier. Et même un tour en vélo la met en joie où là aussi, elle finit perchée sur l'épaule de son ami.

Le moins que l'on puisse dire c'est que ces deux amis font parler d'eux bien au-delà de la commune. Après le télégramme, les chaînes de télé nationales et les journaux étrangers, c'est l'émission « Les Animaux de la 8 » qui lui ont consacré un reportage.

Nous leur souhaitons encore de belles et longues années d'amitié.



PASSAGE DU VACCIBUS



Le Vaccibus, le centre de vaccination itinérant des Côtes-d'Armor, a fait étape dans la commune en septembre et novembre 2021.

Long de 14 m, il est aménagé pour accueillir les candidats à la vaccination contre la covid. À son bord, six personnes

(pompiers, protection civile) étaient présentes pour assurer le bon fonctionnement de l'opération. Vingt-deux personnes ont été vaccinées dont une pour une première dose.

OBJECTIF

Le Vacci'Bus a été créé afin d'apporter une solution simple, de proximité et facile d'accès destinée à favoriser la vaccination des personnes âgées de 75 ans et plus ou présentant des comorbidités, résidant dans des communes éloignées des centres de vaccination fixes. Ce dispositif est maintenant étendu à toutes catégories de populations.

DESCRIPTION

Ce centre de vaccination mobile est constitué d'un bus spécialement aménagé. Ce bus sillonne les communes du territoire les plus éloignées des centres de vaccination fixes. La vaccination se fait sans rendez-vous ce qui permet de faciliter non seulement la mobilité des administrés mais aussi les démarches d'un public parfois peu connecté ou mal à l'aise avec les parcours ou démarches numériques.

OFFICE DU TOURISME DE LANVOLLON



Ouverture du nouveau siège de l'Office de Tourisme avec l'espace d'accueil touristique. Vous y découvrirez une boutique.

MAISON FRANCE SERVICES



Depuis cet été, Sylvain Le Gall, coordinateur de l'atelier numérique de la communauté de communes, et Novan L'Hostellier, conseiller France services, tiennent des permanences dans la salle du conseil municipal, dans le cadre de la tournée itinérante France Services.

Ce dispositif gratuit vise à promouvoir un nouveau modèle d'accès aux différents services publics (CAF, impôts, sécurité sociale, passe sanitaire, etc.) afin d'accompagner les habitants de la commune dans leurs démarches numériques et dans la découverte des outils numériques :

Alain HERVIOU s'est félicité la mise en place de ce service. « Dans nos petites communes, c'est une aide précieuse pour les personnes n'ayant pas internet ou ne maîtrisant pas cet outil numérique. Surtout, il ne faut pas hésiter à venir aux permanences ».

Aide pour vos démarches en ligne

Accompagnement dans la découverte et l'utilisation des outils numériques



Leff Armor communauté accueille sur son territoire deux maisons France Services situées à Plélo et Plouha, mais également une tournée itinérante sur les 25 autres communes au plus près de chez vous.

Ce dispositif vise à promouvoir un nouveau modèle d'accès aux services publics afin d'accompagner gratuitement les usagers dans leurs démarches administratives sur internet.

Vous pourrez vous faire accompagner pour les démarches en ligne des neuf partenaires du dispositif France services mais également pour des démarches provenant d'autres services.

Enfin vous trouverez une réponse à toutes vos questions concernant l'utilisation des outils numériques et vous aurez la possibilité d'utiliser un ordinateur en accès libre.

Les conseillers numériques Novan L'hostellier et Virginie Le Piver vous accueilleront en Mairie à partir du 09 juillet.

Vous trouverez le planning de la tournée prochainement sur le site Internet de Leff Armor communauté ainsi qu'en mairie.

Pour tous renseignements ou pour prendre rendez-vous n'hésitez pas à nous contacter aux coordonnées suivantes :

📞 06 75 47 30 57

✉ franceservices@leffarmor.fr



NOS PROFESSIONNELS

M. BOIZARD STÉPHANE

Menuiserie - Kerbellion Bian
02 96 52 36 85

MME BOUGET NADÈGE

Soins énergétiques - Kerhastel
02.96.52.00.52 –
06.82.05.80.15
Bouguet.nadege@wanadoo.fr

MME CARRIOU CHRISTINE

Guérisseuse, coupeur de feu,
magnétiseuse
18 rue Fontaine Saint Guy
06.31.21.00.77

M. & MME CARRIOU CHRISTIAN & CHRISTINE

Gîte « La suite de la
Fontaine »
18 rue Fontaine Saint Guy
06.31.21.00.77

M. COLLET ERWANN

Travaux d'élagage et taille de
haie Kerbellion Braz
02 96 52 30 07

M. GUILLOU NICOLAS VENT D'OUEST

DISTRIBUTION
9 rue Fontaine Saint Guy
Cinéma, télévision, site web
www.vodistribution.fr

M. JAN PASCAL « ARMOR MULTIPLANTS »

Kergadiou
Pépiniériste
02 96 52 32 01

M. LANCIEN ERWAN

« E.L.P. » - KERVERNIER
Reportages et photographies
professionnelles
06 88 80 89 85

M. ET MME LE BARS GILLES

• Ar Vilin Avel
Hébergement touristique
dans le respect du passé
La Ville Pierre

• Eleveur vaches laitières –
Agriculture biologique
Pors Don
02.96.52.30.86

M. LE BOULZEC CLAUDE

Restaurateur de meubles
anciens, Ebénisterie
Kervily
02 96 52 30 01
www.ebeniste-boulzec.fr

M. & MME LE GONIDEC JEAN-PHILIPPE & CHRISTIANE

LAITIK
Agriculteur
Prajo Guen
02 96 52 32 06

M. LE POULARD JEAN-FRANÇOIS

Menuiserie Générale
Pen Allée
06 30 68 62 45

MAISON OSSATURE BOIS M. CHRISTOPHE HILLION

Kerbellion Bian
06.30.45.50.11

MME MARQUIER LILIANE THÉRAPIE ÉNERGÉTIQUE

9 Kerbellion Braz
frequentiels.com
02.96.52.39.48

M & MME VINCENT

• « Les écuries de Kerbalan »
Kerbalan
Chambres d'hôtes et gîtes
insolites à la ferme
02 96 52 32 88

• Agriculteurs
Eleveurs de porcs
Kerbalan
08 96 52 32 11

MME VINCENT BRIGITTE ET M. EMMANUEL VINCENT

• « L'Auberge de l'Aubrac »
21 rue Fontaine Saint Guy
Restaurant
06 33 78 87 31

EARL

LES AUBRACS DE LA VILLE BASSE

• Eleveur d'Aubrac
Vente directe à la ferme de
viande d'Aubrac
06.33.78.87.31
ou 02 96 52 32 11

GAEC DE KERLO

Production laitière, veau de
lait, céréales
Kerlo
02 96 62 01 65

RANNOU PAYSAGE

Aménagement et entretien de
jardin
Kervernier
06.85.90.85.43
yoannrannou@orange.fr

MME ISABELLE VALEMBOS

Is'art.V
07.61.66.69.30

LE BIEN VIVRE SUR NOTRE COMMUNE

POINT ECO

Un point de collecte de verre est à disposition rue de la fontaine Saint Guy. Il sert exclusivement au verre, les autres déchets doivent être mis dans vos bacs jaunes ou ordures ménagères voir en déchèterie. Pensons aux désagréments causés au voisinage et à l'image de notre commune. Même en déplaçant le point Eco les problèmes ne se résolvent pas, c'est juste une histoire de civisme !

ANIMAUX

Prendre un animal c'est s'engager :

Lui apporter de l'attention et l'empêcher de causer des désagréments pour le bien vivre de tous.

Utiliser des laisse et clôtures pour éviter les incidents trop souvent constatés et les divagations qui peuvent nous amener à faire intervenir Chenil service pour la sécurité de tous.

Ramasser ses déjections et notamment dans les aires de jeux et les lieux communs. Quel dommage de voir des parterres saccagés et souillés au vu de l'énergie déployée pour les entretenir.

BRUIT

Pensons à nos voisins et aux horaires quand nous faisons du bruit.

Cependant nous vivons dans un village de campagne :

Les cloches marquent les heures, les coqs chantent, les chiens aboient et les vaches meuglent.

Les agriculteurs utilisent leurs tracteurs, les tondeuses vrombissent aux beaux jours.

Les arbres perdent leurs feuilles et nos routes ne sont pas toujours impeccables.

Mais il fait bon vivre à la campagne, c'est aussi pour ça que nous habitons dans notre village !



ETAT CIVIL

NAISSANCES

Le 21 février :
Lou DIGLE

Le 24 février :
Alice GUEVEL

Le 29 mars :
Tristan PRAT

Le 4 juin :
Sélène DUPREZ

Le 25 septembre :
Naël MADRARU

Le 4 novembre :
Jade CORNOU

Le 3 décembre :
Yann FLEURY POULAIN

MARIAGE

Le 26 juin :
Guillaume DAVID et Jia LI

Le 17 juillet :
Laurent CACHEUX
et Lénaïk GOURIOU

Le 21 août :
Jean-Christophe PORTEBOS
et Emilie MEHEUST

Le 27 décembre :
Laurent HENRY
et Maïa MINASSIAN

PACS

Le 7 janvier :
Romain GUEVEL et Laurine LABBE

Le 25 octobre :
Mathieu MELO et Marion CACHAN

Le 25 novembre :
Baptiste RENAULT et Agathe RABET

DÉCÈS

Le 9 août :
M. Jean DELCUPE
décédé à LE MERZER,

Le 13 août :
M. Hubert BOIZARD
décédé à PAIMPOL,

Le 12 novembre :
Mme Germaine HAMON
épouse GUYOMARD,
décédée à GOMMENECH,

Le 13 décembre :
M. Roger BOIZARD
décédé à POMMERIT-LE-
VICOMTE,

Le 16 décembre :
M. Michel MONDELLINI
décédé à TREGUIER

PRESENTATION DU CIAS

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CIAS

AIDE ET SOINS À DOMICILE-SENIORS

Dans le cadre de sa mission de service public, Leff Armor communauté met à disposition des services pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. La collectivité se positionne ainsi comme un soutien important face à la perte d'autonomie, à la maladie ou encore l'isolement.

LE SSIAD

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

Coordonné par deux infirmiers, le SSIAD comprend également une équipe d'une vingtaine d'aides-soignantes. Il dispense des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques ou de soins de base et relationnels, soit en intervention ponctuelle, soit de façon permanente. Le service s'occupe également des accompagnements à la fin de vie. Sur prescription médicale, ce service est pris en charge à 100% par l'assurance maladie. Le service a une capacité de 78 places pour les personnes âgées plus de 60 ans, et 7 places pour les personnes en situation de handicap de moins de 60 ans.

CONTACT : 02 96 79 77 82

Yvan Soulabaille pour le secteur de Châtelaudren : yvan.soulabaille@leffarmor.fr

Céline Rallon pour le secteur de Lanvollon : celine.rallon@leffarmor.fr

LE SAAD

SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile de Leff Armor communauté a pour vocation de contribuer au maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap. Des auxiliaires de vie interviennent ainsi chez les usagers.

Les auxiliaires de vie aident à la préparation et la prise des repas, à la petite toilette, l'habillage et le déshabillage, la prise de médicaments et également aux transferts (lever, coucher, déplacements intérieurs et extérieurs).

Le SAAD, c'est aussi une aide pour l'entretien du cadre de vie : entretien du logement, entretien du linge, courses et accompagnement de la personne en sorties (promenades, rdv médicaux ou autres...). Une prise en charge partielle des frais résultant du service peut être attribuée, en fonction des ressources et de l'état de santé du bénéficiaire, soit par sa caisse de retraite, soit par le Conseil Départemental à travers l'Aide Personnalisée à l'Autonomie APA. Les usagers du service peuvent bénéficier d'une réduction d'impôts dans les conditions prévues par le législateur.

CONTACT : 02 96 79 77 82 - cias@leffarmor.fr

LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Le portage de repas à domicile s'adresse aux personnes âgées ou en situation de handicap. La personne choisit à la fois ses menus et les jours où elle souhaite bénéficier du service. Les repas sont ensuite commandés et livrés à domicile par des agents de la communauté de communes.

Des menus spécifiques peuvent-être proposés : sans sel, adaptés aux personnes diabétiques ...

La mise en place du service de portage de repas à domicile nécessite un délai de 2 semaines maximum.

CONTACT : 02 96 79 77 82 - cias@leffarmor.fr

LES AIDANTS

Le rôle de l'aidant est essentiel pour le maintien à domicile de la personne aidée.

Ceux qui aident un membre de leur famille, un proche en perte d'autonomie peuvent participer à des moments d'échanges. Pour accompagner et soutenir les aidants dans leur rôle, le CIAS Leff Armor met en place une rencontre mensuelle entre aidants. Le fait de pouvoir s'exprimer et partager des difficultés communes, apporte un premier soutien.

Ainsi ces échanges permettent de déculpabiliser face à un quotidien exigeant auquel nous ne sommes pas toujours préparés. Il s'agit de partager les expériences, de prendre du recul et de répondre aux différentes interrogations. Une psychologue et une travailleuse sociale animent ces rencontres où sont conviées toutes les personnes aidantes : conjoints, enfants, frères, sœurs, neveux, nièces mais aussi amis, voisins. La participation est gratuite.

LES VISITEURS RÉSEAU DE VISITEURS BÉNÉVOLES À DOMICILE

Objectif : Rompre la solitude de nos aînés.

Si vous souhaitez être utile et partager votre temps libre en bonne compagnie, et que vous aimez la convivialité, il est possible de rejoindre le Réseau des Visiteurs bénévoles à domicile.

Plus concrètement, après un temps de formation et d'échanges avec le groupe de bénévoles, vous serez mis en relation avec une personne âgée qui se sent isolée, et vous la visiterez ensuite régulièrement. Selon vos goûts communs ou vos envies respectives, vous pourrez échanger ensemble, passer un moment agréable en allant vous promener, en faisant un jeu de société, en se baladant à la mer, en prenant un café tout simplement. Ils vous attendent !

Vous souhaitez intégrer le groupe de bénévoles et visiter une personne âgée

Contactez le : 02 96 79 77 82, ou par mail : denise.therezien@leffarmor.fr

NOUVEAUTÉ PROPOSÉE PAR LE CIAS

Les actions de prévention : des ateliers pour jouer, stimuler sa mémoire et partager un moment de convivialité

A destination des plus de 60 ans, accès libre

Exemple sur le mois d'octobre 2021 :

- **Les instants Bien-Être** : grâce à un massage, profitez d'un moment de détente qui apporte relaxation et apaisement
14/10 à Lanvollon
- **Jeux de plateau** : découvrir La marelle et autres jeux pour stimuler la concentration, la logique, le raisonnement
21/10 à Châtelaudren-Plouagat
- **Vitalité et gourmandise** : partager un moment de convivialité autour d'une activité douce (marche) ou d'une recette de cuisine
12/10 à Lanvollon
- **La maison à jouer** : se sensibiliser et échanger sur l'hygiène, la santé, la nutrition à travers un jeu de société
05/10 à Lanvollon et 07/10 à Châtelaudren-Plouagat

Plus d'information au 02 96 79 77 77



Leff Armor communauté étend son service de transport à la demande d'**Allo'TAD** à l'ensemble du territoire communautaire.

Allo'TAD facilite les déplacements sur les 27 communes de la Communauté de communes, et permet de rejoindre les arrêts des lignes de cars Breizh Go (ex-Tibus) allant vers Saint-Brieuc - Guingamp - Paimpol.

Allo'TAD permet également de se déplacer jusqu'aux pôles de santé voisins.

BÉNÉFICIAIRES

Réservé aux habitants de la Communauté de communes :

- Personnes sans véhicule ou permis de conduire
- Personnes dans l'incapacité d'utiliser un véhicule de façon temporaire ou permanente

Ne sont pas pris en charge : les transports médicalisés, les urgences médicales, les groupes de plus de 4 personnes.

TARIFS

Trajets à l'intérieur de la Communauté de communes : **2€ par personne, soit 4€ l'aller-retour.**

Ticket combiné possible :

Tibus + Allo'TAD = 2€, prévenir la Centrale de Mobilité lors de la réservation du trajet.

Desserte des pôles de santé situés dans les agglomérations voisines, notamment les centres hospitaliers de Guingamp, Paimpol et Saint-Brieuc : **3€ par personne, soit 6€ l'aller-retour.**

JOURS DE FONCTIONNEMENT

- **Lundi : 8h30 à 13h00**
- **Mardi : 08h30 à 19h30**
- **Mercredi : 8h30 à 19h30**
- **Vendredi : 8h30 à 19h30**
- **Samedi : 8h30 à 13h00**

COMMENT S'INSCRIRE :

- **Adhésion au service auprès de la mairie du domicile ou à la Communauté de communes.**
- **Réservation : appeler la Centrale de Mobilité au 0 810 22 22 22 la veille avant 12h00.**
- **Communes desservies :**

Boqueho, Bringolo, Saint-Jean-Kerdaniel, Châtelaudren-Plouagat, Cohiniac, Saint-Fiacre, Gommenec'h, Tréverec, Goudelin, Lanneaert, Tremeven, Lanvollon, Lanrodec, Le Faouët, Le Merzer, Pléguien, Plélo, Plerneuf, Plouha, Plouvara, Pludual, Pommerit-Le-Vicomte, Saint-Gilles-Les-Bois, Saint-Péver, Trégomeur, Tréguidel, Tressignaux.

- **Limite maximale : 12 trajets (soit 6 aller-retours) mensuels.**

RAPPEL RÉGLEMENTATION

ZONES HUMIDES :

DRAINAGE :

- En zones humides interdit dès le 1^{er} m² (règles du SAGE ATG et directive nitrate si le demandeur est un exploitant agricole)
- Hors ZH > consultation mairie + DDTM : projet de drainage entre 0 et 20 ha non soumis à la loi sur l'eau, de 20 ha à 100 ha soumis à déclaration loi sur l'eau et à autorisation au delà de 100 ha. (rubrique 3.3.2.0 de l'article R214-1 du code de l'environnement).

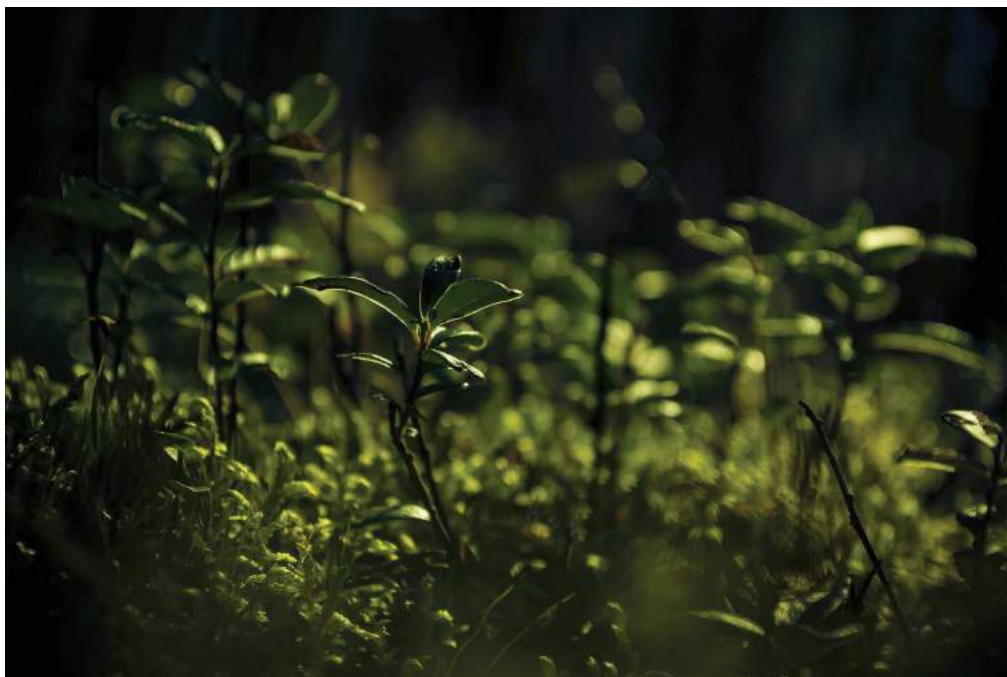
ENTRETIEN DES DRAINS :

La directive nitrate de 2018, ouvre la possibilité pour les «casses accidentelles» de réparer les drains sous condition de supprimer le rejet direct au cours d'eau

par un fossé aveugles ou une zone tampon. Étudié au cas pas cas par le service police de l'eau de la DDTM.

La cartographie des zones humides est disponible en mairie et sur le site internet de geobretagne.

Remblai : Dès le 1^{er} m², interdit, se rapprocher du SAGE ATG pour plus de précisions.



Il convient cependant de sensibiliser, pour les drainages hors zone humide, à la création de zones tampon humides artificielles qui permettent d'éviter les rejets chargés d'intrants directement au cours d'eau.

BOCAGE :

Pour les linéaires inscrits dans les documents d'urbanisme, plusieurs protections possibles :

- **EBC : Espace boisé classé** : Protection forte, interdiction de changement d'affectation/ arasement, déclaration préalable pour entretien / coupe.
- **Loi paysage**, article L123-1-5.7 du code de l'urbanisme : Entretien courant non réglementé, mais suppression avec déclaration préalable et compensation.
- **Réglementation PAC** : BCAE 7, maintient des particularités topographiques : Haies, bosquets, mares. Pour les haies, possibilité de déplacement sous conditions, avec compensation. Dossier de demande préalable (DDTM) à réaliser par un technicien agréé BCAE 7 (Technicien bocage Leff Armor).

CONTACTS :

Charles MAIGRE : 06 40 81 12 13 Zone humide/Cours d'eau
Julien LE NAGARD : 06 87 99 51 48 Bocage

INFORMATIONS MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi, mardi, de 12 h 45 à 18 h,

Mercredi : fermé

Jeudi de 8 h à 12 h 15 et de 13 h à 15 h 30,

Vendredi de 8 h à 12 h 45

Tél.: 02.96.52.31.17

Mail : mairie.gommenech@wanadoo.fr

Site internet : www.gommenech.fr

CARTE D'IDENTITÉ

**Mairies de Paimpol
ou Guingamp**

Délai : 1 mois

- 2 photos d'identité récentes
- Ancienne carte d'identité
- Justificatif de domicile (factures EDF...)
- Formulaire en Mairie
- Présence obligatoire pour prise d'empreintes

**Si 1^{ère} demande, ajouter :
Copie intégrale d'acte de
naissance**

PASSEPORT

**Mairies de Paimpol
ou Guingamp**

Délai : 3 semaines

- 2 photos d'identité récentes
- carte d'identité ou certificat de nationalité française
- Extrait d'acte de naissance
- Justificatif de domicile (factures EDF...)
- Timbre fiscal
- Formulaire en Mairie

MARIAGE

**Dossier à déposer
en Mairie minimum**

1 mois avant la date du mariage

- Dossier complété,
- Extrait d'acte de naissance des futurs époux
- Attestation de domicile
- Photocopie d'une pièce d'identité des témoins
- Contrat de mariage (éventuellement)

PACS

Mairie

- Extrait d'acte de naissance des futurs partenaires datant de moins de 3 mois
- Pièce d'identité des futurs partenaires encours de validité
- Déclaration conjointe de conclusion d'un PACS, signée par les 2 partenaires (modèle cerfa n° 15725-02)
- Convention de PACS signé par les 2 partenaires (modèle Cerfa n° 15726-06)

RECENSEMENT

MILITAIRE

Mairie

- Livret de famille des parents
- Carte d'identité de l'enfant à recenser

Toutes ces informations et bien d'autres figurent également sur le site internet de Gommenec'h : www.gommenech.fr, rubrique « Démarches administratives », N'hésitez pas à le consulter !

REMERCIEMENTS

- à notre déléguée paroissiale, **Jeannette LE BONNIEC**, pour l'ouverture et l'entretien de l'église pour les messes et cérémonies,
- à nos amis journalistes du **Télégramme**, du **Ouest-France** et de l'**Echo** de relater les informations et évènements de notre commune, ainsi que pour leur envoi de photos pour notre bulletin,
- **Merci à Erwan pour la photo de couverture.**

MAISON DE LA PETITE ENFANCE

« LA CABANE DES P'TITS LOUPS »

Gérée par la Communauté de communes Leff Armor Communauté, elle propose les services suivants :

- Un accueil collectif des enfants de 10 semaines à 4 ans.
- Le Relais Parents Assistants Maternels (le RPAM)
- Le « Lieu d'Accueil Enfants Parents » : le LAEP
- Les permanences de la Protection Maternelle Infantile (la PMI)

ADRESSE :

LE BOURG
22290 TRESSIGNAUX
02.96.79.72.75

HORAIRES :

DU LUNDI AU VENDREDI : DE 8 H 30 À 12 H 30 ET DE 13 H 30 À 17 H.

ASSISTANTES MATERNELLES DE LA COMMUNE

MME CHRISTINE CARRIOU

18 rue Fontaine Saint Guy
06.31.21.00.77

MME MARIANNE HERVE

Kerbost
02.96.52.37.48

MME AUDREY GELBON

7 Lotissement Les Marronniers
02.90.36.06.20

MME EMMANUELLE LE PAPE

9 Kerdoret
02.96.52.31.33

MME MARIE-ODILE HELARY

5 Lotissement Saint Nicolas
02.96.52.34.98

MME CORINNE OMNES

9 Lotissement Saint Nicolas
02.96.52.34.18

LEFFARMOR communauté

Les tournées évoluent au 1^{er} novembre. Pensez à vérifier votre jour de collecte et le bac à présenter.

**GOMMENECH - SAINT-GILLES-LES-BOIS - LE FAOUËT
TRÉMÈVEN - TRÉVÉREC - LANNEBERT SECTEUR 1**
Calendrier des jours de collecte 2022

Collecte des poubelles à partir de 5h.

infos sur : www.leffarmor.fr

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1 M. Joly	1 M. Joly	1 M. Joly	1 V. Hean	1 D. Deshayes	1 M. Joly
2 D. Deshayes	2 M. Joly	2 M. Joly	2 S. Joly	2 L. Joly	2 J. Joly
3 M. Joly	3 J. Joly	3 J. Joly	3 D. Deshayes	3 M. Joly	3 V. Hean
4 V. Hean	4 V. Hean	4 V. Hean	4 L. Joly	4 M. Joly	4 S. Joly
5 M. Joly	5 S. Joly	5 S. Joly	5 M. Joly	5 J. Joly	5 D. Deshayes
6 D. Deshayes	6 M. Joly	6 M. Joly	6 V. Hean	6 L. Joly	6 M. Joly
7 L. Joly	7 J. Joly	7 J. Joly	7 D. Deshayes	7 M. Joly	7 V. Hean
8 V. Hean	8 V. Hean	8 V. Hean	8 L. Joly	8 M. Joly	8 S. Joly
9 M. Joly	9 S. Joly	9 S. Joly	9 M. Joly	9 J. Joly	9 D. Deshayes
10 D. Deshayes	10 M. Joly	10 M. Joly	10 V. Hean	10 L. Joly	10 M. Joly
11 L. Joly	11 J. Joly	11 J. Joly	11 D. Deshayes	11 M. Joly	11 V. Hean
12 V. Hean	12 V. Hean	12 V. Hean	12 L. Joly	12 M. Joly	12 S. Joly
13 M. Joly	13 S. Joly	13 S. Joly	13 M. Joly	13 J. Joly	13 D. Deshayes
14 D. Deshayes	14 M. Joly	14 M. Joly	14 V. Hean	14 L. Joly	14 M. Joly
15 L. Joly	15 J. Joly	15 J. Joly	15 D. Deshayes	15 M. Joly	15 V. Hean
16 V. Hean	16 V. Hean	16 V. Hean	16 L. Joly	16 M. Joly	16 S. Joly
17 M. Joly	17 S. Joly	17 S. Joly	17 M. Joly	17 J. Joly	17 D. Deshayes
18 D. Deshayes	18 M. Joly	18 M. Joly	18 V. Hean	18 L. Joly	18 M. Joly
19 L. Joly	19 J. Joly	19 J. Joly	19 D. Deshayes	19 M. Joly	19 V. Hean
20 V. Hean	20 V. Hean	20 V. Hean	20 L. Joly	20 M. Joly	20 S. Joly
21 M. Joly	21 S. Joly	21 S. Joly	21 M. Joly	21 J. Joly	21 D. Deshayes
22 D. Deshayes	22 M. Joly	22 M. Joly	22 V. Hean	22 L. Joly	22 M. Joly
23 L. Joly	23 J. Joly	23 J. Joly	23 D. Deshayes	23 M. Joly	23 V. Hean
24 V. Hean	24 V. Hean	24 V. Hean	24 L. Joly	24 M. Joly	24 S. Joly
25 M. Joly	25 S. Joly	25 S. Joly	25 M. Joly	25 J. Joly	25 D. Deshayes
26 D. Deshayes	26 M. Joly	26 M. Joly	26 V. Hean	26 L. Joly	26 M. Joly
27 L. Joly	27 J. Joly	27 J. Joly	27 D. Deshayes	27 M. Joly	27 V. Hean
28 V. Hean	28 V. Hean	28 V. Hean	28 L. Joly	28 M. Joly	28 S. Joly
29 M. Joly	29 S. Joly	29 S. Joly	29 M. Joly	29 J. Joly	29 D. Deshayes
30 D. Deshayes	30 M. Joly	30 M. Joly	30 V. Hean	30 L. Joly	30 M. Joly
31 L. Joly	31 J. Joly	31 J. Joly	31 D. Deshayes	31 M. Joly	31 V. Hean

**ACCUEIL
TÉLÉPHONIQUE**
02 96 79 77 99
du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et
de 13h30 à 17h00

email :
dechets@leffarmor.fr

3 DÉCHÈTERIES
Horaires de
novembre à mars :
9h à 12h et de 13h30 à 17h

Horaires
d'avril à octobre :
8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

**JOURS
D'OUVERTURE**

PLOUHA
lun/mar/mer/ven/sam

CHÂTELAUDREN - PLOUAGAT
lun/mer/ven/sam
Fermé le 1^{er} mercredi du mois, le matin

POMMERIT-LE-VICOMTE
lun/mer/ven/sam

LEFFARMOR communauté

Les tournées évoluent au 1^{er} novembre. Pensez à vérifier votre jour de collecte et le bac à présenter.

**GOMMENECH - SAINT-GILLES-LES-BOIS - LE FAOUËT
TRÉMÈVEN - TRÉVÉREC - LANNEBERT SECTEUR 1**
Calendrier des jours de collecte 2022

Collecte des poubelles à partir de 5h.

infos sur : www.leffarmor.fr

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1 M. Joly	1 M. Joly	1 M. Joly	1 V. Hean	1 D. Deshayes	1 M. Joly
2 D. Deshayes	2 M. Joly	2 M. Joly	2 S. Joly	2 L. Joly	2 J. Joly
3 M. Joly	3 J. Joly	3 J. Joly	3 D. Deshayes	3 M. Joly	3 V. Hean
4 V. Hean	4 V. Hean	4 V. Hean	4 L. Joly	4 M. Joly	4 S. Joly
5 M. Joly	5 S. Joly	5 S. Joly	5 M. Joly	5 J. Joly	5 D. Deshayes
6 D. Deshayes	6 M. Joly	6 M. Joly	6 V. Hean	6 L. Joly	6 M. Joly
7 L. Joly	7 J. Joly	7 J. Joly	7 D. Deshayes	7 M. Joly	7 V. Hean
8 V. Hean	8 V. Hean	8 V. Hean	8 L. Joly	8 M. Joly	8 S. Joly
9 M. Joly	9 S. Joly	9 S. Joly	9 M. Joly	9 J. Joly	9 D. Deshayes
10 D. Deshayes	10 M. Joly	10 M. Joly	10 V. Hean	10 L. Joly	10 M. Joly
11 L. Joly	11 J. Joly	11 J. Joly	11 D. Deshayes	11 M. Joly	11 V. Hean
12 V. Hean	12 V. Hean	12 V. Hean	12 L. Joly	12 M. Joly	12 S. Joly
13 M. Joly	13 S. Joly	13 S. Joly	13 M. Joly	13 J. Joly	13 D. Deshayes
14 D. Deshayes	14 M. Joly	14 M. Joly	14 V. Hean	14 L. Joly	14 M. Joly
15 L. Joly	15 J. Joly	15 J. Joly	15 D. Deshayes	15 M. Joly	15 V. Hean
16 V. Hean	16 V. Hean	16 V. Hean	16 L. Joly	16 M. Joly	16 S. Joly
17 M. Joly	17 S. Joly	17 S. Joly	17 M. Joly	17 J. Joly	17 D. Deshayes
18 D. Deshayes	18 M. Joly	18 M. Joly	18 V. Hean	18 L. Joly	18 M. Joly
19 L. Joly	19 J. Joly	19 J. Joly	19 D. Deshayes	19 M. Joly	19 V. Hean
20 V. Hean	20 V. Hean	20 V. Hean	20 L. Joly	20 M. Joly	20 S. Joly
21 M. Joly	21 S. Joly	21 S. Joly	21 M. Joly	21 J. Joly	21 D. Deshayes
22 D. Deshayes	22 M. Joly	22 M. Joly	22 V. Hean	22 L. Joly	22 M. Joly
23 L. Joly	23 J. Joly	23 J. Joly	23 D. Deshayes	23 M. Joly	23 V. Hean
24 V. Hean	24 V. Hean	24 V. Hean	24 L. Joly	24 M. Joly	24 S. Joly
25 M. Joly	25 S. Joly	25 S. Joly	25 M. Joly	25 J. Joly	25 D. Deshayes
26 D. Deshayes	26 M. Joly	26 M. Joly	26 V. Hean	26 L. Joly	26 M. Joly
27 L. Joly	27 J. Joly	27 J. Joly	27 D. Deshayes	27 M. Joly	27 V. Hean
28 V. Hean	28 V. Hean	28 V. Hean	28 L. Joly	28 M. Joly	28 S. Joly
29 M. Joly	29 S. Joly	29 S. Joly	29 M. Joly	29 J. Joly	29 D. Deshayes
30 D. Deshayes	30 M. Joly	30 M. Joly	30 V. Hean	30 L. Joly	30 M. Joly
31 L. Joly	31 J. Joly	31 J. Joly	31 D. Deshayes	31 M. Joly	31 V. Hean

Leff Armor communauté a adhéré en 2019 à une plateforme en ligne dédiée au covoiturage du quotidien.

La plate-forme Ouestgo.fr permet aux usagers effectuant le même trajet quotidien d'entrer en contact gratuitement et sans intermédiaire.

Il est possible de créer des communautés de covoitureurs pouvant par exemple rassembler les employés d'une même entreprise ou collectivité.

Un outil de covoiturage dédié aux événements (spectacles, festivals...) et un service de covoiturage solidaire sont également proposés.

Rendez-vous sur ouestgo.fr !

Application téléchargeable sur smartphone



On sera proche !





ET SI ON SE FAISAIT UN « REPAIR CAFE » ?

L'association « Forum Citoyen Leff Ar Mor », indépendante d'expression et d'animation citoyenne est implantée sur le territoire de Leff Armor Communauté. Créée en décembre 2003, elle a pour but de participer à la vie du territoire par des réflexions et des animations en favorisant l'expression citoyenne. Apolitique, elle a pour principe le respect de la légitimité des élus avec lesquels elle souhaite travailler en partenariat. Son activité s'articule autour de 4 groupes de réflexion : solidarité – environnement – développement économique – patrimoine.

Elle organise depuis février 2020, tout d'abord à Lanvollon, des « ateliers Repair Café » au cours desquels des personnes bénévoles possédant des compétences dans la réparation de divers matériels aident des habitants à remettre en état des appareils défectueux. La pandémie n'a malheureusement pas permis de respecter la fréquence d'un atelier par mois sauf au second semestre 2021 au cours duquel cinq rendez-vous ont pu être proposés dont quatre à Pléguien et un à Pommerit le Vicomte.

Tous les appareils qui ont été présentés n'ont pu être réparés, certains sortant d'un grenier ou déjà très attaqués suite un stockage de longue durée ou encore usés jusqu'à la corde pour avoir beaucoup servis, sans espoir de survie. Cependant, tous ont fait l'objet d'un diagnostic sans concession, permettant ainsi au visiteur d'avoir une vision précise de l'état de son matériel et donc de décider de la suite à lui donner. L'équipe a assisté au départ de plusieurs personnes radieuses, leur appareil réparé sous le bras et a pu partager avec elles cet instant de bonheur. N'est-ce bien là une très belle récompense ?

Depuis la fin août, lors des 5 ateliers, nous avons réceptionné près de 50 appareils différents. On peut estimer que 57 % des matériels présentés ont été réparés ou ont fait l'objet d'un diagnostic suffisamment fin pour que l'appareil soit remis en état après commande de la pièce défectueuse par le propriétaire. C'est une belle réussite et ces chiffres sont suffisamment éloquents pour nous inciter à poursuivre l'aventure. Ce sera le cas à Châtelaudren-Plouagat pour une période de 3 mois, la première étant fixée au samedi 29 janvier 2022, de 9 h 30 à 11 h 30 dans l'espace de l'ancienne bibliothèque de Châtelaudren.

Ce rendez-vous concerne tous les habitants du territoire de Leff Armor Communauté à divers titres : simple visiteur – porteur d'un appareil défectueux – personne ayant des compétences dans les domaines de l'informatique, la téléphonie, les petits appareils électriques de tous types, la couture, les vélos,, et qui veut participer à ce moment de solidarité.

A très bientôt

Alain Collet, Président l'association « Forum Citoyen Leff Ar Mor »
Michel Lancien, membre référent pour le Repair Café

Accueil de loisirs : Comment inscrire mon enfant ?

Les accueils de loisirs de Leff Armor communauté proposent aux familles un mode de garde et aux enfants, des activités variées (manuelles, culturelles, sportives...) adaptées à leur âge.

Où trouver les informations ?

Les informations et programmes sont disponibles sur : www.leffarmor.fr / rubrique Enfance Jeunesse.



Comment nous joindre ?

Vous pouvez joindre les 3 pôles de proximité par téléphone ou par mail :

Lanvollon : site du Moulin de Blanchardeau – 02 96 70 17 04 – alsh@leffarmor.fr
Châtelaudren-Plouagat : Le Pass'Age – 02 96 79 79 12 – lepassage@leffarmor.fr
Plouha : école publique – 06 48 81 21 24 – alshplouha@leffarmor.fr

Quels sont les tarifs ?

Pour les enfants de 3 à 11 ans, le tarif est calculé en fonction des ressources des familles.
Prenez contact avec les services qui pourront vous indiquer le coût pour une journée ou une demi-journée.
Pour l'accueil des 12 à 17 ans, il est proposé une adhésion annuelle (10 €) puis un tarif calculé en fonction de l'activité.

Quand inscrire mon enfant ?

Pour les mercredis, il est possible d'inscrire son enfant tout au long de l'année.
Pour les périodes de vacances scolaires, il est nécessaire de faire une inscription entre une à trois semaines avant les vacances.
A noter : le nombre de places par accueil de loisirs est limité.

LEFFARMOR

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

**PROTÉGEONS-NOUS
LES UNS LES AUTRES**



**Se laver régulièrement les mains
ou utiliser une solution hydro-
alcoolique**



**Tousser ou éternuer dans son
coude ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans un mouchoir
à usage unique**



**Porter correctement un masque
quand la distance ne peut pas
être respectée et dans les lieux
où cela est obligatoire**



**Respecter une distance d'au
moins un mètre avec les autres**



**Limiter au maximum ses
contacts sociaux (6 maximum)**



Éviter de se toucher le visage



**Aérer les pièces 10 minutes,
3 fois par jour**



**Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)

